Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024 Publication : 09/07/2024

République Française Département Sarthe (72) **Commune de Marçon**

DECISION DU MAIRE N° 2024-D051

Chemin de la Demée - Arrachage de haie

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu la délibération n° 2024/013 en date du 16 janvier 2024, modifiée par délibération n° 2024/063 en date du 26 avril 2024 et modifié par délibération n° 2024/069 en date du 25 juin 2024, relative à la régularisation cadastale de l'emprise du chemin de la demmée et nottament l'acquisition d'une parte de deux parcelles,

Considérant qu'il est nécessaire, afin de régularisé l'emprise de ces parcelles, de proceder à l'arrachage de la haie présente a ce jour,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise PINEAU, dont le siège sociale est situé à Saint-Pierre-du-Lorouer - Les Vaudupuits - est retenue pour l'arrachage d'une haie, l'évacuation de celle ci, ainsi que le nivellement du terrain.

Article n° 2 : Le montant total de ces travaux, s'élève à 1 375€ hors taxes, soit 1 650€ toutes taxes comprises.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 08/07/2024 Le Maire, Monique TROTIN